

Au premier trimestre 2015, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois augmente (+ 1,6 %) après s'être stabilisé le trimestre précédent. Cette évolution résulte des hausses conjointes des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 1,2 %) et de celles en CDI (+ 2,0 %).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois se stabilisent (- 0,2 %). La hausse de 0,9 % des embauches en CDD de plus d'un mois est compensée par la baisse de 1,6 % des embauches en CDI.

Au premier trimestre 2015, la hausse des déclarations d'embauche de plus d'un mois est portée par les TPE. Celles-ci enregistrent une progression de 3,1 %, expliquée par une hausse des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 4,0 %) et, dans une moindre mesure, de celles en CDI (+ 2,2 %). Dans les entreprises de 20 salariés ou plus, les embauches augmentent légèrement (+ 0,4 %). Sur un an, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois se stabilise quelle que soit la taille de l'entreprise.

Au premier trimestre 2015, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois est quasiment stable dans l'industrie tandis qu'il progresse dans la construction (+ 1,0 %) et le tertiaire (+ 2,1 %). Sur un an, il recule dans l'industrie et très nettement dans la construction (respectivement - 1,7 % et - 12,3 %) et augmente dans le tertiaire (+ 1,4 %).

Sur un an, les évolutions des embauches de plus d'un mois sont contrastées selon les régions. Les régions Bretagne, Haute-Normandie et Corse sont les plus dynamiques, tandis que la Lorraine, la Bourgogne et Poitou-Charentes enregistrent les plus fortes baisses.

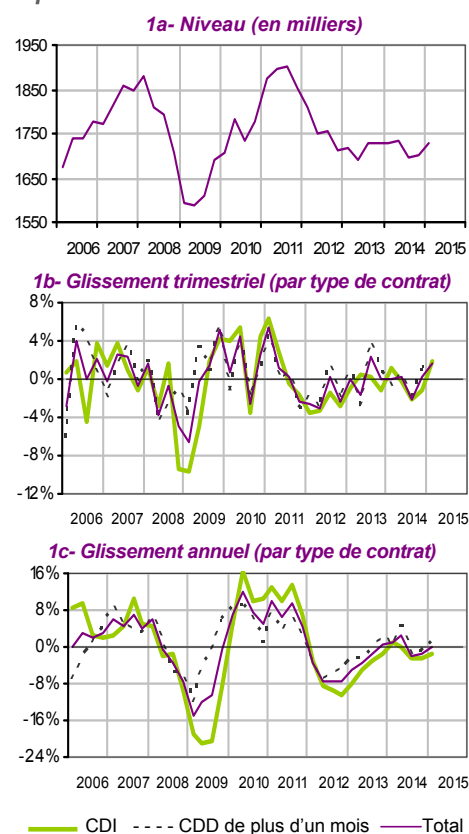
HAUSSE DES EMBAUCHES DE PLUS D'UN MOIS AU PREMIER TRIMESTRE 2015

Au premier trimestre 2015, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois¹ augmente de 1,6 % (après un trimestre de stabilisation). Leur niveau s'établit à 1,73 million d'embauches sur le trimestre (graphique 1, tableaux 1 et 3).

Cette évolution s'explique par une hausse conjointe des déclarations d'embauche en CDI (+ 2,0 % après - 1,1 % le trimestre précédent) et de celles en CDD de plus d'un mois (+ 1,2 % pour le deuxième trimestre consécutif, graphique 1b et tableaux 1 et 3). Les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois se stabilisent ce trimestre après une hausse de 2,3 % le trimestre précédent. Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim augmente légèrement au premier trimestre 2015 (+ 0,5 %, tableaux 1 et 3).

Sur un an, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois se stabilise (- 0,2 %) après deux trimestres consécutifs de baisse. Cette évolution résulte d'une hausse des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 0,9 %) compensée par le repli des embauches en CDI (- 1,6 %, graphique 1c et tableau 3). Les déclarations d'embauche de moins d'un mois demeurent dynamiques (+ 3,8 % sur an), portant à

Graphique 1 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim



Source : Acooss - Urssaf

Tableau 1 : Estimation* des déclarations d'embauche hors intérim au cours du premier trimestre 2015 (données CVS-CJO)

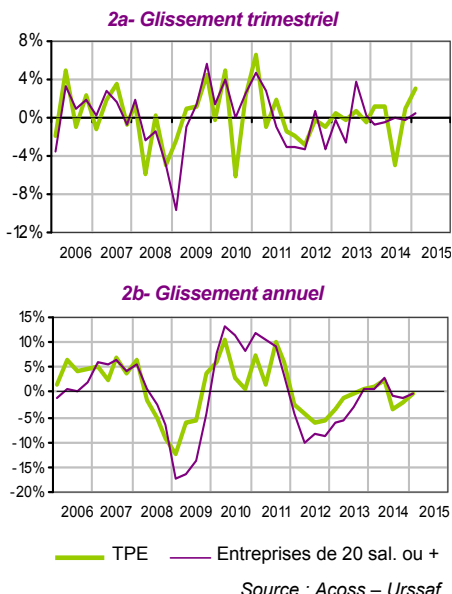
Tranche de taille de l'entreprise	Nombre de déclarations d'embauche (en milliers)			Glissements trimestriels (en %)		
	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total
Déclarations d'embauche de plus d'un mois	753	973	1 726	+ 3,1	+ 0,4	+ 1,6
dont CDD de plus d'un mois	400	584	984	+ 4,0	- 0,6	+ 1,2
dont CDI	353	389	742	+ 2,2	+ 1,8	+ 2,0
CDD de moins d'un mois	1 260	2 745	4 005	- 0,2	+ 0,3	+ 0,1
Total des déclarations d'embauche	2 013	3 718	5 731	+ 1,0	+ 0,3	+ 0,5

* Données provisoires

Source : Acooss - Urssaf

¹ Cette publication porte sur les déclarations d'embauche hors intérim, principalement celles de plus d'un mois (CDI et CDD de plus de 31 jours).

Graphique 2 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois par taille d'entreprise



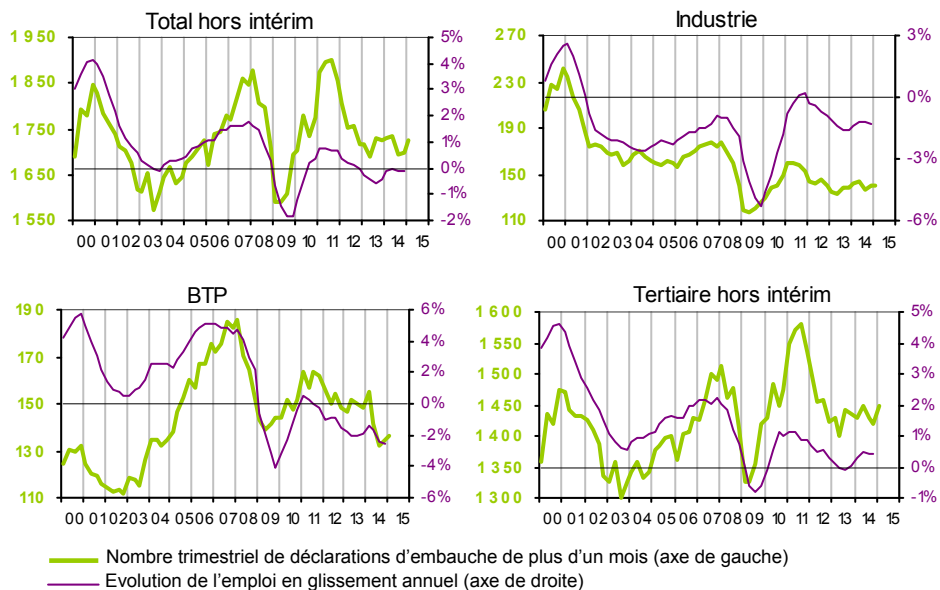
+ 2,5 % le glissement annuel du total des déclarations d'embauche hors intérim.

Hausse des embauches de plus d'un mois dans les entreprises de moins de 20 salariés ...

Au premier trimestre 2015, les déclarations d'embauche de plus d'un mois poursuivent leur hausse (+ 3,1 %, après + 0,9 %) dans les entreprises de moins de 20 salariés (TPE). Cette évolution résulte de hausses conjointes des CDD de plus d'un mois (+ 4,0 % après + 2,7 %) et des CDI (+ 2,2 % après - 1,1 %, *graphique 2a et tableaux 1 et 3*).

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de 20 salariés

Graphique 3 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois (en milliers) et glissement annuel de l'emploi par secteurs (hors intérim)



ou plus augmentent légèrement (+ 0,4 %). La hausse de 1,8 % des embauches en CDI y est partiellement compensée par la baisse de 0,6 % des embauches en CDD de plus d'un mois (*graphique 2a et tableaux 1*).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois se stabilisent quelle que soit la taille de l'entreprise (*graphique 2b et tableau 3*).

... ainsi que dans le tertiaire et le BTP

Au premier trimestre 2015, les déclarations d'embauche de plus d'un mois sont quasiment stables dans l'industrie. En revanche, elles sont en hausse dans le BTP (+ 1,0 % après + 2,1 % le trimestre précédent) et dans le tertiaire (+ 2,1 % après deux trimestres consécutifs de baisse, *tableau 2*).

Sur un an, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois recule dans l'industrie et le BTP (respectivement - 1,7 % et - 12,3 %), alors qu'il progresse dans le tertiaire (+ 1,4 %).

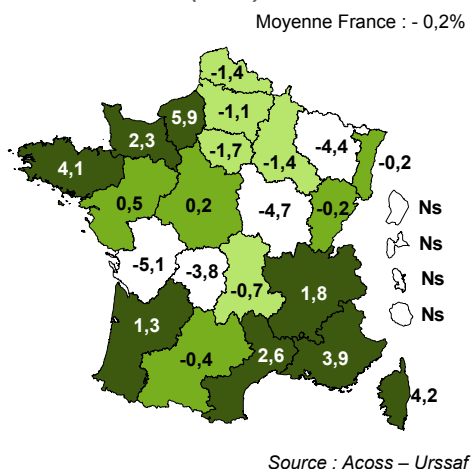
Des évolutions contrastées selon les régions

Sur un an, les régions Bretagne, Corse et Haute-Normandie enregistrent les plus fortes hausses des embauches de plus d'un mois (plus de 4 %). A l'inverse, le nombre de ces embauches diminue nettement (baisse d'environ 4 % ou plus) dans les régions Poitou-Charentes, Bourgogne, Lorraine et Limousin.

Kathleen Berche

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Carte : Glissement annuel des embauches de plus d'un mois au premier trimestre 2015 (en %)



Encadré 1 : Révision des glissements trimestriels des déclarations d'embauche aux deux derniers trimestres en isolant l'effet de la mise à jour des modèles de CVS-CJO

Une partie des révisions est imputable à la mise à jour des coefficients saisonniers intervenue ce trimestre (*encadré 2*). Par rapport à la publication du trimestre précédent, le glissement trimestriel des embauches de plus d'un mois du quatrième trimestre 2014 a été révisé à la baisse de 0,4 point dont - 0,3 point imputable à la modification du modèle CVS-CJO.

en points de pourcentage	T3 2014			T4 2014		
	hors cvs	cvs	total	hors cvs	cvs	total
DPAE de plus d'un mois	0,2	1,0	1,2	-0,1	-0,3	-0,4
dont CDD > 1 mois	0,4	1,7	2,1	-0,2	-0,9	-1,1
dont CDI	-0,1	0,0	-0,1	0,2	0,4	0,6
CDD de moins d'un mois	0,4	0,2	0,6	-0,6	0,1	-0,5
Total des DPAE	0,3	0,5	0,8	-0,4	0,0	-0,4

Source : Acooss – Urssaf

Tableau 2 : Déclarations d'embauche par secteur détaillé d'activité (NACE 38)

Secteurs (NACE 38)	Embauches de plus d'un mois					Ensemble des embauches (y.c. moins d'un mois)			
	Glissements trimestriels en %				Glissement annuel en %	Niveaux 2015 T1			
	2014 T2	2014 T3	2014 T4	2015 T1		CDD de moins d'un mois	CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche
BZ Industries extractives	- 2,4	+ 0,7	- 3,9	- 9,7	- 14,7	145	363	373	880
CA Industries agro-alimentaires	+ 4,8	- 8,0	+ 3,9	+ 2,3	+ 2,6	30 552	30 929	18 549	80 029
CB Habillement, textile et cuir	+ 0,2	- 2,1	- 4,7	+ 3,2	- 3,6	3 790	3 127	3 294	10 211
CC Bois et papier	- 1,8	- 6,1	+ 2,4	- 4,4	- 9,7	3 321	3 349	3 467	10 138
CD Cokéfaction et raffinage	+ 50,2	- 13,7	+ 0,7	- 30,7	- 9,5	0	0	55	55
CE Industrie chimique	- 8,6	+ 7,7	- 3,7	- 0,1	- 5,4	1 725	2 618	2 055	6 398
CF Industrie pharmaceutique	- 7,7	+ 6,9	+ 8,7	- 1,7	+ 5,3	169	1 789	1 129	3 087
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	- 2,2	- 5,3	- 1,6	+ 5,2	- 4,2	2 665	4 327	3 866	10 858
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	- 3,6	- 4,8	+ 5,1	- 3,5	- 6,9	2 772	6 987	6 873	16 632
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	+ 0,6	- 3,5	+ 4,5	- 6,5	- 5,2	428	1 702	1 764	3 894
CJ Fabrication d'équipements électriques	+ 8,2	- 15,4	+ 4,2	+ 3,1	- 1,7	400	1 480	1 683	3 563
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	- 1,2	- 5,4	+ 0,6	- 0,5	- 6,4	819	2 652	2 766	6 236
CL Fabrication de matériels de transport	+ 1,3	- 0,5	- 1,2	+ 9,8	+ 9,4	489	4 127	3 645	8 261
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	+ 1,9	- 9,1	- 1,0	+ 5,0	- 3,7	4 163	7 684	7 198	19 045
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	+ 5,6	+ 6,5	+ 6,6	- 9,4	+ 8,6	393	1 603	2 635	4 631
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	+ 8,8	- 4,2	- 4,7	+ 1,7	+ 1,0	7 777	4 869	3 572	16 219
FZ Construction	- 8,6	- 7,0	+ 2,1	+ 1,0	- 12,3	25 043	65 945	70 122	161 111
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	+ 3,9	- 7,0	+ 2,5	+ 0,2	- 0,7	287 137	138 679	127 142	552 958
HZ Transports et entreposage	- 0,4	- 2,1	+ 3,2	+ 0,5	+ 1,2	106 797	46 176	41 823	194 796
IZ Hébergement et restauration	+ 3,5	- 2,3	- 3,2	+ 1,8	- 0,3	679 938	132 199	125 247	937 383
JA Edition et Audiovisuel	- 9,1	- 4,2	+ 3,3	+ 12,2	+ 0,8	315 494	14 058	8 480	338 032
JB Télécommunications	+ 9,8	+ 3,9	- 13,6	+ 9,6	+ 8,0	477	2 287	2 041	4 805
JC Activités informatiques	+ 6,3	- 5,4	+ 4,7	+ 3,7	+ 9,2	5 724	5 933	19 305	30 962
KZ Activités financières et d'assurance	+ 0,9	- 0,2	+ 2,0	+ 6,6	+ 9,5	17 368	19 079	18 663	55 110
LZ Activités immobilières	- 5,5	- 0,7	+ 3,2	+ 1,2	- 2,0	13 264	8 102	10 428	31 794
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	+ 1,7	- 2,4	+ 4,2	+ 7,5	+ 11,3	58 843	30 670	52 184	141 697
MB Recherche et développement	+ 3,5	- 8,8	+ 5,9	+ 2,4	+ 2,4	1 666	5 411	1 698	8 775
MC Autres activités scientifiques et techniques	+ 3,4	- 2,9	+ 1,5	+ 4,3	+ 6,3	263 523	11 767	12 099	287 389
NZ Activités de services administratifs et de soutien	- 0,7	+ 0,5	- 3,5	+ 6,4	+ 2,5	559 113	85 912	73 574	718 599
OZ Administration publique	- 2,5	+ 7,8	- 1,7	- 1,2	+ 2,0	93 497	87 586	8 615	189 698
PZ Education	- 1,8	+ 0,0	+ 3,2	- 6,2	- 5,0	62 471	54 464	9 787	126 721
QA Activités pour la santé humaine	+ 3,9	- 2,9	- 3,6	+ 2,4	- 0,4	198 608	34 888	20 345	253 842
QB Action sociale et hébergement médico-social	+ 3,5	- 1,1	- 0,4	+ 2,7	+ 4,7	539 714	75 091	41 272	656 076
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	- 0,5	+ 4,5	- 4,9	+ 0,8	- 0,3	600 631	39 014	11 094	650 739
SZ Autres activités de services	+ 2,1	- 2,5	+ 0,7	- 1,0	- 0,7	104 468	46 697	24 335	175 500
Activités diverses et non classées	- 3,1	- 3,9	- 0,6	- 9,0	- 15,7	938	1 505	551	2 993
TOTAL	+ 0,3	- 2,2	+ 0,2	+ 1,6	- 0,2	4 005 133	984 049	741 788	5 730 971
Industrie	+ 1,5	- 4,7	+ 2,3	- 0,6	- 1,7	59 701	76 640	62 722	199 063
Construction	- 8,6	- 7,0	+ 2,1	+ 1,0	- 12,3	25 043	65 945	70 122	161 111
Tertiaire	+ 1,3	- 1,3	- 0,7	+ 2,1	+ 1,4	3 909 143	839 271	609 353	5 357 768

Source : Acos - Urssaf

Tableau 3 : Dernières valeurs des séries trimestrielles des déclarations d'embauche (données CVS-CJO) *

Trimestre	Total des entreprises					Entreprises de moins de 20 salariés				
	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche
		CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois			CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois	
Niveaux (en milliers)										
T4 2013	3 814	982	745	1 727	5 541	1 210	389	356	746	1 956
T1 2014	3 860	975	754	1 729	5 589	1 237	392	362	754	1 990
T2 2014	3 957	983	752	1 734	5 691	1 255	403	360	763	2 018
T3 2014	3 909	960	735	1 696	5 605	1 236	375	349	724	1 960
T4 2014	4 001	972	727	1 699	5 700	1 263	385	345	730	1 993
T1 2015	4 005	984	742	1 726	5 731	1 260	400	353	753	2 013
Glissements trimestriels (en %)										
T4 2013	+ 2,5	+ 0,7	- 1,1	- 0,1	+ 1,7	+ 1,1	+ 0,1	- 0,9	- 0,4	+ 0,5
T1 2014	+ 1,2	- 0,7	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,9	+ 2,2	+ 0,7	+ 1,5	+ 1,1	+ 1,8
T2 2014	+ 2,5	+ 0,8	- 0,3	+ 0,3	+ 1,8	+ 1,5	+ 2,7	- 0,4	+ 1,2	+ 1,4
T3 2014	- 1,2	- 2,3	- 2,2	- 2,2	- 1,5	- 1,5	- 6,9	- 3,0	- 5,0	- 2,9
T4 2014	+ 2,3	+ 1,2	- 1,1	+ 0,2	+ 1,7	+ 2,2	+ 2,7	- 1,1	+ 0,9	+ 1,7
T1 2015	+ 0,1	+ 1,2	+ 2,0	+ 1,6	+ 0,5	- 0,2	+ 4,0	+ 2,2	+ 3,1	+ 1,0
Glissements annuels (en %)										
T4 2013	+ 6,2	+ 2,3	- 1,3	+ 0,7	+ 4,4	+ 3,3	+ 0,4	+ 0,8	+ 0,6	+ 2,3
T1 2014	+ 5,0	+ 0,7	+ 0,9	+ 0,8	+ 3,7	+ 4,3	- 0,5	+ 3,0	+ 1,1	+ 3,1
T2 2014	+ 7,1	+ 4,8	+ 0,2	+ 2,7	+ 5,8	+ 4,9	+ 4,5	+ 0,7	+ 2,6	+ 4,0
T3 2014	+ 5,0	- 1,5	- 2,3	- 1,9	+ 2,8	+ 3,2	- 3,6	- 2,8	- 3,2	+ 0,7
T4 2014	+ 4,9	- 1,0	- 2,3	- 1,6	+ 2,9	+ 4,4	- 1,1	- 3,1	- 2,0	+ 1,9
T1 2015	+ 3,8	+ 0,9	- 1,6	- 0,2	+ 2,5	+ 1,9	+ 2,1	- 2,4	- 0,1	+ 1,2

* Les résultats sont provisoires, notamment pour le dernier trimestre (encadré 2).

Source : Acooss – Urssaf

Encadré 2 : La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) et ses retraitements statistiques

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

La formalité administrative

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. 10 % des DPAE ont été adressées en 2013 à l'Urssaf sur support papier, 70 % par Internet et 20 % par d'autres procédures dématérialisées.

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment

le cas pour les recrutements en contrat aidé (contrat unique d'insertion, emploi d'avenir, etc.).

La DPAE doit être **réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche** et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme. C'est une démarche obligatoire, elle permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Jusqu'en juillet 2011, cette formalité était opérée via la déclaration unique d'embauche (DUE). Elle est depuis le 1^{er} août 2011 fusionnée avec la DPAE.

Les principaux retraitements statistiques

Depuis juillet 2005, tout employeur effectuant les DUE / DPAE par Internet a l'obligation de renseigner le type de contrat de travail. De plus, depuis juin 2011, ces mêmes employeurs ont pour obligation de renseigner la durée des CDD. Ces deux effets, associés à une progression de l'utilisation d'Internet, ont permis d'améliorer très nettement la qualité des données. Les valeurs manquantes (sur les types de contrats et les durées de CDD), désormais résiduelles, sont imputées à partir des distributions de DPAE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont réalisées (environ 15 % pour le dernier mois et 1 % pour le mois précédent)

en fonction du mode de saisie, du mois d'embauche et du type de contrat de travail. **Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour le dernier trimestre.**

Les indicateurs présentés sont corrigés des variations saisonnières et des effets « jours ouvrables » et « année bissextile » (CVS - CJO). Les coefficients saisonniers sont estimés sur les années 2000 à 2013 et sont **revus une fois par an** à l'occasion de la publication des données portant sur le premier trimestre.

Dans cette publication, les séries CVS-CJO des DPAE de plus d'un mois (CDI et CDD de plus d'un mois) et du total des DPAE sont égales à la somme des séries dessaisonnalisées par type de contrat (CDI, CDD de moins d'un mois et CDD de plus d'un mois) et tranche de taille d'entreprise (0 à 19 salariés et 20 salariés ou plus).

Définitions

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.